Cece
FRC
7530

RÉFLEXIONS

D'UN

PRÊTRE IMPARTIAL,

SUR LES DÉCRETS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

ADRESSÉES AUX PROVINCES DE FRANCE.

TOUT Chrétien attaché aux principes de la Religion et de la saine morale, ne peut que verser des larmes amères sur les désordres qu'enfante une fausse philosophie. Ennemie irréconciliable de Jesus-Christ et de son culte, elle est acharnée depuis un demi-siècle à saper les fondemens de la Religion. Perdue de mœurs, une jeunesse avide de nouveautés, s'est attachée à une doctrine, qui, en la dégageant de tous les liens de la vertu, la livre au torrent de ses passions.

MdW15317

En déplorant les malheurs de notre siècle, en gémissant sur la corruption des mœurs, suite trop funeste de l'incrédulité, nous devons pourtant avouer que tant de désordres, et l'oubli de la Religion, bien loin de trouver un nouveau moyen d'accroissement dans notre nouvelle constitution, comme le disent des esprits prévenus, cette constitution qu'ils calomnient réparera, au contraire, par la sagesse de ses loix, tous les maux qui désolent l'héritage du Seigneur, si nous savons en profiter. Pourquoi nous le dissimuler, quand les enfans du siècle nous le reprochent tous les jours ? Le mépris de la discipline ecclésiastique, les scandales du Clergé, voilà la vraie cause de l'affoiblissement de la foi, du relâchement de la morale parmi les fidèles ; et l'Assemblée Nationale, par ses Décrets, va vous remettre dans la route que les Conciles et les Saints Pères nous ont tracée depuis des siècles, et dont nous nous étions tellement égarés, que de nous-mêmes nous ne pouvions presque plus y rentrer.

Quel est l'homme de bien qui pouvoit voir sans douleur les maux, qui, en affligeant l'Eglise, déshonoroient une grande partie de ses Ministres ? Que nous étions loin de notre vocation, et des vertus de notre état ! Qui de nous pourroit refuser de reconnoître dans l'Assemblée Nationale, l'instrument dont la Providence se sert pour ramener parmi nous cet esprit ecclésiastique, dont nous ne nous sommes que trop écartés ?

Il faut enfin l'avouer, puisque le scandale

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

étoit à son comble : Toute occupée des soins et des sollicitudes de la terre, dévorée de l'ambition des choses humaines, la tribu sainte, au mépris de l'esprit de l'Evangile, et de la sagesse de nos loix canoniques, ne soupiroit plus que pour les places et les honneurs d'une politique toute mondaine ; muette, quand il s'agissoit de défendre les intérêts du Ciel, on l'entendoit déployer toutes les forces de l'éloquence, quand il falloit briller dans les affaires du siècle. Eloignant toujours la tenue de ces saintes Assemblées, tant recommandées par les Conciles et les Pères de l'Eglise, pour le maintien de la discipline, les Pontifes s'immisçoient et s'occupoient uniquement d'assister ou de présider des assemblées politiques ; et assis au premier rang avec les enfans du siècle, on les voyoit discuter avec eux, et chercher à se montrer profonds comme eux, dans les affaires et les loix de la terre. Quel est le Chrétien qui vît sans scandale des Ministres d'une Religion céleste, qui devoient ne connoître que les droits de l'Eglise, de la veuve et de l'orphelin, agiter les intérêts du fisc, et le disputer à l'Administrateur au Financier, au Publicain ?

Dans le renversement général de nos devoirs, le Dieu protecteur de son Eglise s'est levé, et s'adressant à nous, Ministres de sa Religion, il nous a dit : « Parce que vous avez ambitionné d'être placés où j'avois dédaigné de paroître, où je ne vous ai point envoyés ; parce que vous vous étiez élevés dans l'assemblée des enfans des hommes, je susciterai

contre vous les enfans des hommes, je vous abaisserai au milieu d'eux; je vous humilierai par eux; parce que vous avez cru les titres et les privilèges de mon Sacerdoce trop peu dignes de vous, sans les titres et les privilèges du siècle; parce que vous avez fait servir l'Evangile de l'humilité et de la pauvreté à la conquête des honneurs, des distinctions et des richesses, j'appellerai sur vous la jalousie, et le dernier des citoyens marchera votre égal. Vous n'occuperez plus les premières places, puisque vous n'y aviez été élevés que pour me déshonorer; j'abolirai jusqu'à la diversité des ordres dans vos assemblées nationales; je confondrai les rangs du siècle, et il n'y aura plus de distinction pour vous hors de mon temple. »

» J'avois posé les bases et fixé les limites : aux Saints, les choses saintes, vous avois-je dit; aux Profanes, les choses de ce monde. Vous avez dédaigné mon héritage pour ne vous attacher qu'à celui de la terre; et cet héritage indigne de vous et de moi, qui vous occupe uniquement, je l'anéantis. Votre mission étoit de baptiser, d'instruire, de convertir : c'est pour cela que je vous avois appellé. J'ai permis qu'on renversât l'édifice de vos prospérités temporelles, dont vous déplorez la chute, pour vous rappeller à votre vocation et à vos devoirs. Soyez tout à moi, à mes autels, et les Nations seront toutes à vous; vos droits seront sacrés, vos décisions seront saintes, vos dogmes inviolables; car c'est-là que je suis au milieu de vous; c'est-là que vous pourrez braver le monde sous mes aus-

pices. Le monde aura ses révolutions ; il voudra vous humilier encore ; mais l'humiliation qui vient de lui est votre gloire ; celle qui vient de moi est votre opprobre. Je ne vous reconnoîtrai pour mes Ministres que lorsque vous cesserez d'être au monde ».

Qu'ils rient de ces leçons de Jesus-Christ, les insensés qui ne connoissent pas l'esprit de l'Evangile ! Qu'ils les méprisent ! Plaignons leur aveuglement ; mais qu'elles soient l'objet des réflexions assidues de nous, qui avons appris à méditer les voies de la Providence, et que notre confiance se ranime. Le Dieu qui humilie et qui châtie le Sacerdoce, par où le Sacerdoce avoit péché, est encore le Dieu qui aime son Eglise. Malgré nous, il nous pousse loin du monde et des affaires du monde ; il nous rouvre la voie de notre état ; il prépare à la Patrie de nouvelles vertus, et à la Religion de nouveaux triomphes.

Les Décrets de l'Assemblée Nationale, si terribles à l'ambition du Prêtre fastueux, que sont-ils, que le vœu même des Conciles ? L'Assemblée a décrété que celui-là partageroit une subsistance plus honnête qui, dans nos fonctions pénibles, soutient une plus grande partie du fardeau. Mais depuis longtemps l'Eglise gémissoit sur l'indigence des laborieux Pasteurs de nos campagnes ; elle nous exposoit elle-même leurs besoins, et nous faisoit un devoir d'y subvenir par les moyens qu'elle indiquoit. (*Vide Conc. Trid.* § 21, *chap.* 4 & 5, § 25, *chap.* 12).

L'Assemblée a décrété que, sans égard au

sang, à la naissance, le mérite désormais seroit le seul vrai titre à nos Prélatures, comme à ses Dignités. Cette loi, si nouvelle pour elle, est éternelle pour l'Eglise ; ni la chair, ni le sang, n'élevèrent le premier des Apôtres ; ni la chair, ni le sang, n'entrèrent jamais pour rien dans ses décisions, et le précepte le plus formel pour la distribution de ses bienfaits, les destine non-seulement à la vertu, mais au plus vertueux, au plus digne, *Digniori.* (*Conc. Trid.*)

L'Assemblée semble prête à prononcer l'extinction de tous les titres qui ne donnent au Bénéficier, que les richesses qui, le dispensant du travail, ne favorisent que son oisiveté. L'Eglise gémissoit depuis longtemps sur tous ces titres. En nous défendant d'en créer de nouveaux, elle disoit assez ce que nous devions penser de ceux qui existoient. (*Conc. Trid.* § 25, *chap.* 16.)

L'Assemblée a décrété, qu'un seul n'accumuleroit plus dans l'Eglise les bénéfices de plusieurs. Depuis longtemps l'Eglise avoit proscrit cette odieuse pluralité, comme elle proscrivit toujours l'ambition et l'avarice. (*Conc. Nic.*, *ch.* 15 & 16 ; *Conc. Ire. Arel.* 1, *chap.* 2 *et* 22 ; *Conc. Milev. chap.* 15, &c., &c.)

Pourquoi nous plaindrions-nous de tous ces décrets, puisqu'ils ne sont que l'expression de nos Conciles ? Mais on nous dit, qu'à l'Eglise seule appartient la réforme des abus introduits dans l'administration de son temporel, et que toucher à ses biens pour en faire un usage qu'elle n'a pas déterminé elle-même, c'est tout-à-la-fois un sacrilège et une

injustice? Ainsi parle l'avarice. La conduite de Joas, Roi de Juda, louée par l'Esprit Saint, ne nous ferme-t-elle pas la bouche sans réplique ? L'Ecriture ne nous dit-elle pas, que ce Prince, *juste et religieux* (1), retira d'entre les mains des Prêtres prévaricateurs, les biens qui leur avoient été donnés pour l'entretien du temple et les besoins du culte, parce qu'ils ne les employoient qu'à leur usage ? Et nous, Ministres d'une Religion plus sainte et plus parfaite, dont l'ancienne n'étoit que la figure, d'une Religion qui nous prêche, et au nom de laquelle nous prêchons le mépris des richesses et le détachement des biens de la terre ; nous, Ministres d'un Dieu, dont le Royaume n'est pas de ce monde, pourrions-nous faire un crime au suprême pouvoir législatif de cet Empire, à la vue du luxe de nos appartemens, de la délicatesse de nos tables, du faste de nos équipages et de tout notre appareil de vanité, placé à côté du dépérissement des temples, et de la détresse des Prêtres des campagnes, et même des villes; pourrions-nous, dis-je, faire un crime à la Nation, de nous dire, comme Joas à l'Ordre Lévitique : *Rendez les biens que vous avez reçus, puisque vous n'en remplissez pas l'objet* (2).

(1) *Joas rectum coram Domino cunctis diebus*, 4 lib. Reg. cap. 12, v. 2.

(2) *Vocavit Rex Joas Joïadam Pontificem et Sacerdotes, dicens eis : Quare sartatecta non instauratis templi ? Nolite ergo amplius accipere pecuniam juxtà Ordinem vestrum ; sed ad instaurationem templi reddite eam. Prohibitique sunt Sacerdotes ultrà accipere pecuniam à populo, et instaurare sartatecta domûs.* 4 lib. Reg. cap. 12, v. 7, 8, &c. &c.

Le décret que nous disons porter éminemment le caractère de la tyrannie et de l'injustice, c'est celui qui ordonne la vente d'une partie des biens du Clergé. Quand il nous seroit impossible d'admettre la vérité du principe, qui a déterminé ce décret; quand la justice ne pourroit pas nous déterminer à le reconnoître, la charité nous feroit un devoir d'y adhérer avec empressement. Eh! mes chers Confrères, nous sommes Français, notre Patrie va périr, il est en notre pouvoir de la sauver, et nous nous y refuserions! Dirons-nous que nos biens ne nous appartiennent point, que, n'en étant que les dépositaires, nous en sommes comptables envers le culte et les pauvres? La Nation refuse-t-elle de pourvoir à l'entretien du culte? Son intention n'est-elle pas de venir au secours des pauvres? Et ces pauvres, dont nous avons l'air de prendre plus la défense, à présent qu'on nous enlève notre scandaleux superflu, que lorsque nous en jouissions à notre aise; ces pauvres, que vont-ils devenir, si, par notre faute, la banqueroute se déclare, ou si, pour l'éviter, on charge de nouveaux impôts ce pauvre peuple, qui succombe déjà sous le poids des subsides anciens? N'est-ce pas venir au secours des pauvres, que de sauver l'Etat, sans recourir à de nouvelles impositions, qui, en écrasant sans ressource la classe malheureuse, ne lui laisseroit plus que le désespoir et toutes les horreurs de ses suites? Dirons-nous enfin, qu'il n'est pas en notre pouvoir de changer l'intention des fondateurs? L'intention des

fondateurs, quelle est-elle? L'entretien du culte, les besoins des pauvres, et non la splendide somptuosité en tout genre, dont nous scandalisons les peuples depuis des siècles. Eh! pouvons-nous douter, que s'il étoit possible que les fondateurs, dont nous prétendons défendre la cause, ressuscitassent, et qu'ils vissent la pénible situation de la France; pouvons-nous douter de leur patriotisme, puisqu'ils ont eu de la piété, et qu'ils étoient Français; pouvons-nous douter qu'ils ne fussent les premiers à consacrer une partie de leurs bienfaits au salut de la Patrie, sur-tout s'ils avoient la certitude que la décence du culte et l'honnête entretien des Ministres de la Religion n'en souffrira pas, et que cette partie de leurs dons, qui vivifie la France, n'est enlevée qu'à notre luxe insultant?

De ces Décrets de l'Assemblée Nationale, qu'en résultera-t-il? Ce qu'il en résultéra? Ce que l'Eglise ordonne, ce que les fidèles desirent, ce qui est le vœu ardent des vrais enfans d'Aaron, la réforme du clergé, et par elle la réforme des mœurs générales. Les Ministres d'un Dieu pauvre seront moins distingués par la pompe des chars et par l'éclat de l'or. Les enfans du siècle en seront moins jaloux; et le spectacle de notre luxe n'ôtera plus toute leur force à nos leçons d'humilité et le mépris du monde. Nous aurons moins à espérer des puissans de l'Empire; l'intrigue, la bassesse, les lâches sollicitations des courtisans n'ouvriront plus les portes de l'Eglise; nous aurons moins de ces vacations

de l'ambition et de l'avarice ; nous en aurons un plus grand nombre de l'Esprit-Saint et du vrai zèle.

La Cour, la Capitale, seront moins inondées de Pontifes, de Prêtres, de Lévites. Ceux qui nous resteront, seront plus saints : ils édifieront davantage. Quand les yeux seront moins éblouis, nos leçons toucheront mieux les cœurs. Quand nous aurons moins d'or pour le Lévite oisif, le Prêtre laborieux et utile sera moins dédaigné. Quand la dissipation du Pontife sera moins alimentée loin de son Eglise, il se rapprochera de ses Ouailles ; il en connoîtra mieux leurs besoins et ses devoirs. Le premier Ordre des Pasteurs en sera mieux uni aux Pasteurs secondaires ; tous seront plus puissans en œuvres et en paroles, et le salut viendra de cette révolution, de cette constitution même que l'on nous dit si fatale à l'Eglise.

Malheur à nous pourtant, si la lâcheté alloit confondre la révolution des principes avec celle qui ne doit s'opérer que dans notre conduite. Soyons fermes dans notre foi ; elle ne doit jamais varier. Que nos mœurs redeviennent ce qu'elles auroient dû toujours être, et que l'Evangile de Jesus-Christ soit toujours la règle de notre croyance et de notre conduite.

Mais en demeurant inébranlables dans notre foi, pourquoi ne recevrions-nous pas avec reconnoissance une constitution, qui, en préparant le bonheur des Français, nous rappelle à nos devoirs primitifs ? Pourquoi, quand

le meilleur des Monarques nous donne l'exemple d'une adhésion parfaite aux Décrets des Représentans de la Nation, hésiterions-nous encore à nous unir de cœur et d'esprit aux sages Régénérateurs de la France, et verrions-nous avec peine s'élever dans l'Empire l'édifice du bonheur ; je dirai plus, du salut de nos frères ?

FIN.

DE L'IMPRIMERIE D'AUDRAN. 1790.